

AVIS DE MOTION



AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par Marcel Therrien, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux.

L'objet de ce règlement consiste à déterminer les modalités de publication des avis publics de la municipalité afin de les rendre conformes aux articles 433.1 à 433.4 du *Code municipal (RLRQ, c. C-27.1)* tels que modifiés et prévoyant, notamment, un minimum d'une publication sur le site Internet de la municipalité. Ce règlement n'a aucune incidence financière pour la municipalité. Le projet de règlement donné aux conseillers et disponible au public au bureau municipal.

Donné à Saint-Barnabé-Sud ce 16 janvier 2019

Sylvie Gosselin, MBA, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière